



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°5 - Développement économique. Subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association EuroSIMA.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°5 - Développement économique.
Subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association EuroSIMA.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et depuis 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque soutient l'association EuroSIMA par le versement d'une subvention annuelle.

EuroSIMA est l'association européenne des industriels des sports de glisse qui met en réseau les acteurs privés et publics et contribue à la promotion et au développement de la filière glisse en Nouvelle-Aquitaine. Ce rapprochement public-privé permet à EuroSIMA de développer des actions dans des domaines tels que l'innovation, la Recherche et le Développement, la formation et l'emploi, le développement durable et les ressources économiques. L'association est composée de plus de 180 entreprises adhérentes, soit 4 000 emplois directs et 1,9 milliard d'€ de chiffres d'affaires.

La Communauté d'Agglomération a adopté, le 2 février 2019, son Schéma de Développement Economique, qui a identifié huit Domaines d'Activités Stratégiques, dont celui de la filière «Océan», qui fait l'objet d'une réflexion importante (feuille de route) afin de s'intégrer dans la stratégie technopolitaine. EuroSIMA est reconnu comme un acteur important de ce secteur.

De manière opérationnelle, EuroSIMA a mené, en 2018, plus de 20 actions de type formations, conférences, groupes de travail, sur le territoire Pays Basque, accompagné plus de 30 entreprises ou porteurs de projets du Pays Basque, ainsi que cinq projets d'innovation et/ou de responsabilité sociétale des entreprises.

Il est proposé au Conseil permanent de reconduire, pour l'année 2019, le soutien de la Communauté d'Agglomération à l'association EuroSIMA, à hauteur de 25 000 €.

Cet accompagnement permet de soutenir le programme d'activités 2019 du cluster, notamment sur le volet « Animation du territoire et accompagnement des entreprises ».

Budget prévisionnel 2019 de l'association EuroSIMA :

	RECETTES		DEPENSES	
B	REGION NA	100 000	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	233 773
U	DPT DES LANDES	43 000	EVENEMENTS	88 650
D	AGGLOMERATION MACS	32 000	ACTIONS	53 500
G	AGGLOMERATION PAYS BASQUE	25 000	BENEVOLAT	60 000
E	CCI BAYONNE	11 000	DEPENSES EXCEPTIONNELLES	22 577
T	CCI DES LANDES	3 000		
	COTISATIONS	90 000		
2	PRESTATIONS ET SPONSORING	94 500		
0	BENEVOLAT	60 000		
1				
9		458 500		458 500

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution de subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d'« Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- renouveler, pour l'année 2019, son soutien à l'association EuroSIMA par le versement d'une subvention de 25 000 €,
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 47 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.